

Règlement du concours

«Film4Energy Challenge»

Soyez malins, économisez l'énergie

Merci de votre intérêt pour le concours «Film4Energy Challenge».

En participant à ce concours, vous acceptez le Règlement suivant, ainsi que les Conditions générales associées.

Les candidatures qui ne respectent pas ces critères ne seront pas étudiées.

1. Contexte et objectif du concours

Ce concours est organisé par la direction générale de l'énergie de la Commission européenne (DG ENER). À travers ce concours, nous souhaitons offrir l'occasion aux **élèves âgés de 12 à 15 ans de partager une vidéo sur l'importance des économies d'énergie, et la manière d'y parvenir.**

L'objectif de la vidéo doit être de convaincre les personnes de votre communauté des avantages des économies d'énergie et de l'utilisation de solutions efficaces sur le plan énergétique pour le chauffage, la climatisation, les transports ainsi que d'autres activités quotidiennes.

Les vidéos doivent être développées, produites et envoyées par des groupes d'élèves **âgés de 12 à 15 ans**. Un même établissement peut proposer à plusieurs groupes d'élèves de travailler sur des projets de vidéo. Cependant, **nous limitons les candidatures à une vidéo par établissement.**

Chaque vidéo doit **au maximum durer une minute**. Les vidéos peuvent être produites et envoyées dans toutes les langues officielles de l'UE (à l'exception du gaélique et du maltais), tant que la candidature respecte le Règlement du concours.

2. Public cible des vidéos

Le message de la vidéo doit s'adresser aux jeunes ainsi qu'aux autres membres de la communauté située autour de l'établissement scolaire. Néanmoins, le message général doit pouvoir être applicable/transférable à tous les autres États membres de l'UE, et facilement compris par toutes et tous.

3. Délai

Le concours est ouvert à candidature jusqu'au **15/02/2022**. Les candidatures reçues passé ce délai ne seront pas étudiées.

4. Règles et éligibilité

- a. Le concours est ouvert aux groupes d'élèves âgés de 12 à 15 ans.
- b. Une vidéo maximum par établissement.

c. Les établissements éligibles incluent:

- collèges publics/collèges publics classiques/collèges publics à charte/établissements en ligne;
- collèges privés/pensionnats/établissements d'immersion linguistique/écoles spécialisées/écoles ou collèges Montessori/ écoles ou collèges privé(e)s en ligne;
- IEF.

d. Les établissements participants doivent se situer dans l'un des pays suivants:

Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède.

e. Les candidatures doivent être envoyées par l'établissement (par exemple par un enseignant et/ou par le/la professeur(e) principal(e)), et non par les élèves eux-mêmes.

f. Les élèves participants doivent obtenir l'accord de leurs parents (ou de leurs représentants légaux) pour être filmés et pour prendre part au concours. Un formulaire de consentement (téléchargeable dans 22 langues officielles de l'UE depuis la page du concours) doit être rempli, signé et envoyé dans le cadre de la candidature de chaque élève apparaissant dans la vidéo. Dans le cas contraire, la candidature sera considérée comme non éligible.

5. Comment participer ?

Les candidatures dans le cadre du concours doivent être présentées via le [lien](#) fourni sur la page **d'accueil du concours**.

La candidature doit inclure les trois éléments suivants :

- **le fichier vidéo dans un format autorisé (voir section 5.1 ci-dessous);**
- **un formulaire de candidature** dûment complété;
- **des formulaires de consentement pour chaque élève apparaissant dans la vidéo**, dûment complétés et signés.

5.1. Format vidéo

Les vidéos doivent uniquement être au **format MP4 (jusqu'à 1 minute)**.

Les vidéos peuvent être filmées verticalement ou horizontalement. Les vidéos doivent être filmées par un appareil de qualité (appareil photo ou téléphone), produisant un son de qualité.

5.2. Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature peut être complété à partir du site suivant [EUSurvey](#).

Le formulaire de candidature est disponible dans 22 langues officielles de l'UE. Veuillez remplir le formulaire dans la langue du modèle.

Toutes les sections du formulaire de candidature doivent être remplies pour que la candidature soit éligible. Veuillez vous reporter aux instructions accessibles à partir du formulaire de candidature.

Un formulaire incomplet rend automatiquement la candidature irrecevable.

5.3. Formulaires de consentement

Les élèves participants doivent obtenir l'accord de leurs parents (ou de leurs représentants légaux) pour être filmé(e)s et participer au concours.

Le formulaire de consentement est téléchargeable à partir de la page du concours dans 22 langues officielles de l'UE.

Veuillez remplir le formulaire de consentement dans la langue du modèle sélectionné.

Le formulaire de consentement doit être complété et signé par le parent ou par le/la représentant(e) légal(e) de chaque élève apparaissant dans la vidéo. Il doit y avoir autant de formulaires de consentement joints à l'e-mail de candidature que d'élèves participant à la vidéo.

Un nombre incomplet de formulaires de consentement rend automatiquement la candidature irrecevable.

6. Votre candidature

Les vidéos hors-sujet par rapport au thème du concours (efficacité énergétique, problèmes environnementaux, changement climatique) ou partagées via un canal différent de la plateforme du concours ne seront pas prises en compte.

La participation au concours ne nécessite aucun achat.

L'organisateur du concours ne saurait être tenu responsable des candidatures envoyées mais non reçues, pour quelque raison que ce soit. Cela inclut, sans s'y limiter, le manque d'accès à la candidature en raison des paramètres de confidentialité des participant(e)s sur les plateformes en ligne de leur choix.

7. Contenus inacceptables

Les candidatures comportant des contenus inacceptables seront rejetées. Les motifs de rejet incluent, sans s'y limiter, le langage vulgaire, les images obscènes ou inappropriées, les contenus de nature discriminatoire ou provocante pour certains groupes ou individus, des contenus qui dévoilent de manière inutile des informations personnelles, ou des candidatures incomplètes.

8. Évaluation des candidatures

Un jury composé des services de la Commission européenne et de représentant(e)s des secteurs de la jeunesse et de l'énergie évaluera et sélectionnera les meilleures vidéos envoyées dans le cadre du concours. Les vidéos éligibles seront évaluées selon leur pertinence, leur originalité et leur créativité.

Le jury sélectionnera la vidéo gagnante ainsi que quatre autres vidéos lauréates. Les établissements gagnants seront notifiés via les coordonnées fournies dans le formulaire de candidature.

Le jury se réserve la possibilité de contacter les établissements participants lors du processus d'évaluation afin de clarifier des informations en lien avec la candidature.

9. Annonce des lauréats

L'établissement gagnant ainsi que les autres lauréats seront notifiés par e-mail d'ici le mi-mars 2022. Le nom des établissements lauréats sera diffusé sur le site Web de la direction générale de l'énergie, ainsi que sur son compte Twitter et via d'autres canaux officiels de la Commission européenne.

10. Avantages/prix pour les lauréats

Le grand gagnant ainsi que les autres lauréats :

- verront leurs vidéos diffusées sur les canaux officiels de la Commission européenne et sensibiliseront des millions de citoyens européens sur l'importance des économies d'énergie et les actions permettant de l'atteindre. La vidéo sera sous-titrée en anglais;
- recevront des crédits dans la vidéo : le nom de l'établissement apparaîtra dans la vidéo;

Les vidéos des établissements scolaires lauréats seront diffusées dans toute l'Europe via les canaux officiels de la Commission européenne, et la meilleure vidéo sera récompensée par une Journée de l'énergie organisée dans l'établissement scolaire concerné.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et vous souhaitons bonne chance !